Version : N°1 (30/06/2021) CHIMIE-PLUS Laboratoires

MELANGE D'ACIDES - 57504

Date: 30/06/2021 Page 1/8 Révision: N°1 (30/06/2021)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2015/830)

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

INDEX: 016-020-00-8	ACIDE SULFURIQUE%
CAS: 7664-93-9	
EC: 231-639-5	
REACH: 01-2119458838-20-0000	
INDEX: 007-004-00-1	ACIDE NITRIQUE%
CAS: 7697-37-2	
EC: 231-714-2	
REACH: 01-2119487297-23-0000	
INDEX: 017-002-01-X	ACIDE CHLORHYDRIQUE%
EC: 231-595-7	
REACH: 01-2119484862-27	
CAS: 7732-18-5	EAU DEMINERALISEE
EC: 231-791-2	

Nom du produit : MELANGE D'ACIDES

Code du produit : 57504

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Analyses et productions industrielles.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale: CHIMIE-PLUS Laboratoires.

Adresse : ZAC du pont.01240.Saint Paul de Varax.France. Téléphone : 33-(0)-474-51-77-51. Fax : 33-(0)-4-37-62-15-66.

contact@chimieplus.fr www.chimieplus.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence : 33-(0)-1-45-42-59-59.

Société/Organisme : INRS / ORFILA http://www.centres-antipoison.net.

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé hormis d'éventuelles valeurs limites d'exposition professionnelle (voir les rubriques 3 et 8).

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Aucun élément d'étiquetage n'est requis pour ce mélange.

2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC)>= 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

Version: N°1 (30/06/2021) CHIMIE-PLUS Laboratoires

MELANGE D'ACIDES - 57504

Date: 30/06/2021 Page 2/8 Révision: N°1 (30/06/2021)

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Composition:

Identification	(CE) 1272/2008	Nota	%
INDEX: 007-004-00-1	GHS05, GHS03	В	$0 \le x \% < 1$
CAS: 7697-37-2	Dgr	[1]	
EC: 231-714-2	Ox. Liq. 2, H272		
REACH: 01-2119487297-23-0000	Skin Corr. 1A, H314		
	EUH:071		
ACIDE NITRIQUE			
INDEX: 016-020-00-8	GHS05	В	$0 \le x \% < 1$
CAS: 7664-93-9	Dgr	[1]	
EC: 231-639-5	Skin Corr. 1A, H314		
REACH: 01-2119458838-20-0000			
ACIDE SULFURIQUE			

(Texte complet des phrases H: voir la section 16)

Informations sur les composants :

[1] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.

RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec les yeux :

Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

En cas de contact avec la peau :

Rincer à l'eau.

En cas d'ingestion :

Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente)

Faire boire de l'eau.

Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non inflammable.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Non combustible. Adapter l'agent d'extinction en fonction des produits environnants.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

5.3. Conseils aux pompiers

Aucune donnée n'est disponible.

Version: N°1 (30/06/2021) CHIMIE-PLUS Laboratoires

MELANGE D'ACIDES - 57504

Date: 30/06/2021 Page 3/8

Révision: N°1 (30/06/2021)

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIOUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.

Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

Matériaux de conditionnement appropriés :

- Polyéthylène

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

- Union européenne (2019/1831, 2017/2398, 2017/164, 2009/161, 2006/15/CE, 2000/39/CE, 98/24/CE)

CAS	VME-mg/m3 :	VME-ppm:	VLE-mg/m3:	VLE-ppm:	Notes:
7697-37-2	-	-	2.6	1	-
7664-93-9	0.05	-	-	-	-

- ACGIH TLV (American Conference of Governmental Industrial Hygienists, Threshold Limit Values, 2010):

CAS	TWA:	STEL:	Ceiling:	Définition :	Critères :
7697-37-2	2 ppm	4 ppm			
7664-93-9	0.2 (T) mg/m3			A2 (M)	

- Allemagne - AGW (BAuA - TRGS 900, 08/08/2019):

CAS	VME:	VME:	Dépassement	Remarques
7697-37-2		1 ppm		
		2.6 mg/m ³		

Version : N°1 (30/06/2021) CHIMIE-PLUS Laboratoires

MELANGE D'ACIDES - 57504

Date : 30/06/2021 Page 4/8 Révision : N°1 (30/06/2021)

7664-93-9		0.1 mg/m ³		1(I)	7	
- Australie (NO)	HSC :3008, 1995)	:				
CAS	TWA:	STEL:	Ceiling:	Définition :	Critères :]
7697-37-2	2 ppm	4 ppm		Н		1
	5.2 mg/m3	10 mg/m3				
7664-93-9	1 mg/m3	3 mg/m3		Н		
- Belgique (Arrê	eté du 09/03/2014,	2014):				
CAS	TWA:	STEL:	Ceiling:	Définition :	Critères :]
7697-37-2		1 ppm				1
		2.6 mg/m^3				
7664-93-9	0.2 mg/m ³			C		
- Canada / Québ	ec (Règlement sur	la santé et la sé	curité du travail)	:		
CAS	TWA:	STEL:	Ceiling:	Définition :	Critères :	7
7697-37-2	2 ppm	4 ppm				1
	5.2 mg/m3	10 mg/m3				
7664-93-9	1 mg/m3	3 mg/m3				
- Chine (GBZ 2.	.1, 2007):					
CAS	TWA:	STEL:	Anm:	TWA:	STEL:	Anm:
7664-93-9	1 mg/m3	2 mg/m3		G1		
- France (INRS	- ED984 / 2019-14	187) :				
CAS	VME-ppm:	VME-mg/m3	: VLE-ppm :	VLE-mg/m3:	Notes:	TMP N°:
7697-37-2	-	-	1	2.6	-	-
7664-93-9	-	0.05t	-	3	-	-
- Japon (JSOH,	17/05/2018):	•	•		•	
CAS	TWA:	STEL:	Ceiling:	Définition :	Critères :	7
7697-37-2	2 ppm					1
	5.2 mg/m^3					
7664-93-9			1 mg/m³			7
- Nouvelle Zélai	nde (Workplace Ex	osure standard	ds. 2002):			_
CAS	TWA:	STEL:	Ceiling:	Définition :	Critères :	7
7697-37-2	2 ppm	4 ppm				1
	5.2 mg/m3	10 mg/m3				
7664-93-9	1 mg/m3			6.7A		7
- Suisse (SUVA	PRO 2017):					
CAS	VME	VLE	Valeur plafond	Notations	7	
7697-37-2	2 ppm	2 ppm	1			
	5 mg/m^3	5 mg/m ³				
7664-93-9	0.1 i mg/m ³	0.1 i mg/m ³		SSC		
- USA / NIOSI	H IDLH (National	Institute for C	occupational Saf	ety and Health	, Immediately	Dangerous to Life or Heal
Concentrations)			•	-		~
CAS	TWA:	STEL:	Ceiling:	Définition :	Critères :	
7697-37-2	2 ppm	4 ppm				
	5 mg/m3	10 mg/m3				
7664-93-9	1 mg/m3					

Dose dérivée sans effet (DNEL) ou dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

ACIDE SULFURIQUE ...% (CAS: 7664-93-9)

1 mg/m3

7664-93-9

Utilisation finale :TravailleursVoie d'exposition :Inhalation

Effets potentiels sur la santé : Effets locaux à long terme DNEL : 0.05 mg de substance/m3

Voie d'exposition : Inhalation

Effets potentiels sur la santé : Effets locaux à court terme

Version: N°1 (30/06/2021) CHIMIE-PLUS Laboratoires

MELANGE D'ACIDES - 57504

Date: 30/06/2021 Page 5/8

Révision: N°1 (30/06/2021)

DNEL: 0.1 mg de substance/m3

ACIDE NITRIQUE ...% (CAS: 7697-37-2)

 Utilisation finale:
 Travailleurs

 Voie d'exposition:
 Inhalation

Effets potentiels sur la santé : Effets locaux à long terme DNEL : 2.6 mg de substance/m3

Voie d'exposition : Inhalation

Effets potentiels sur la santé : Effets locaux à court terme DNEL : 2.6 mg de substance/m3

Utilisation finale: Homme exposé via l'environnement

Voie d'exposition : Inhalation

Effets potentiels sur la santé : Effets locaux à long terme DNEL : 1.3 mg de substance/m3

Voie d'exposition : Inhalation

Effets potentiels sur la santé : Effets locaux à court terme DNEL : 1.3 mg de substance/m3

Concentration prédite sans effet (PNEC) :

ACIDE SULFURIQUE ...% (CAS: 7664-93-9)

Compartiment de l'environnement : Eau douce PNEC : 0.0025 mg/l

Compartiment de l'environnement : Eau de mer PNEC : 0.00025 mg/l

Compartiment de l'environnement : Sédiment d'eau douce

PNE \hat{C} : 0.002 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Sédiment marin PNEC : Sédiment marin 0.002 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Usine de traitement des eaux usées

PNEC: 8.8 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Pictogramme(s) d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI) :



Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

- Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN166.

Version: N°1 (30/06/2021) CHIMIE-PLUS Laboratoires

MELANGE D'ACIDES - 57504

Date: 30/06/2021 Page 6/8 Révision: N°1 (30/06/2021)

- Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Type de gants conseillés :

- Latex naturel
- Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))
- PVC (Polychlorure de vinyle)
- Caoutchouc Butyle (Copolymère isobutylène-isoprène)

- Protection du corps

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales

Point/intervalle d'ébullition:

Intervalle de point d'éclair :

Pression de vapeur (50°C):

Etat Physique : Liquide Fluide.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH en solution aqueuse: 1.9 pH: 1.90

> Non concerné. Non concerné. Non concerné.

Acide fort.

Densité: > 1
Hydrosolubilité: Soluble.
Point/intervalle de fusion: Non concerné.
Point/intervalle d'auto-inflammation: Non concerné.
Point/intervalle de décomposition: Non concerné.

9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée n'est disponible.

10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée n'est disponible.

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée n'est disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Aucune donnée n'est disponible.

11.1.1. Substances

Aucune information toxicologique n'est disponible sur les substances.

Version: N°1 (30/06/2021) CHIMIE-PLUS Laboratoires

MELANGE D'ACIDES - 57504

Date: 30/06/2021 Page 7/8

Révision: N°1 (30/06/2021)

11.1.2. Mélange

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

12.1.2. Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

Réglementation allemande concernant la classification des dangers pour l'eau (WGK, AwSV vom 18/04/2017, KBws):

Nicht wassergefährdend: Ne comporte pas de danger pour l'eau.

RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets:

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport.

14.1. Numéro ONU

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

14.4. Groupe d'emballage

14.5. Dangers pour l'environnement

Version: N°1 (30/06/2021) CHIMIE-PLUS Laboratoires

MELANGE D'ACIDES - 57504

Date: 30/06/2021 Page 8/8

Révision: N°1 (30/06/2021)

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

_

RUBRIOUE 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2020/217 (ATP 14)

- Informations relatives à l'emballage :

Aucune donnée n'est disponible.

- Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

- Réglementation allemande concernant la classification des dangers pour l'eau (WGK, AwSV vom 18/04/2017, KBws) :

Nicht wassergefährdend: Ne comporte pas de danger pour l'eau.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

Abréviations :

DNEL : Dose dérivée sans effet.

PNEC: Concentration prédite sans effet.

ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG: International Maritime Dangerous Goods.

IATA: International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID: Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK: Wassergefahrdungsklasse (Water Hazard Class).

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique. vPvB : Très persistante et très bioaccumulable. SVHC : Substance of Very High Concern.